

LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

Journal Républicain

PRIX DE L'ABONNEMENT (*payable d'avance*).
 Pour la Colonie.
 Un an.... 12 fr. 00. — Six mois.... 7 fr. 00
 Union Postale
 Un an.... 15 fr. 00. — Six mois.... 8 fr. 00

FERNAND MAZIER

DIRECTEUR

Quai de la Roncière

Saint-Pierre & Miquelon



PRIX DES ANNONCES.

Une à six lignes..... 3 fr. 00
 Chaque ligne au-dessus..... 0 fr. 40

NOS ÉLUS

Ci-dessous nous reproduisons la liste de nos élus avec les chiffres officiels des voix obtenues par chacun d'eux :

Leban Jacques Négociant	77 voix
Paturel André	77 voix
Merle Gabriel Gérant	76 voix
Dupont Jacques Armateur	75 voix
Lepauloue Eug.	73 voix

Quatre voix seulement de différence entre le premier élu et le cinquième. En voyant ce résultat de cohésion électorale, on peut dire hautement que les électeurs de la Chambre de Commerce ont bien voté, qu'ils ont donné à leurs cinq candidats une preuve éclatante d'avoir pour chacun d'eux la même considération d'aptitude à les représenter. Pour le bien démontrer, il est bon de dire que soixante-cinq listes entières, intactes par conséquent de toute hésitation, ont été appelées par les scrutateurs. On est obligé de se rendre à l'évidence que le revirement promis et attendu par M. l'abbé Légasse n'est pas encore venu. Puisse-t-il en être ainsi de son retour pour que la paix soit avec nous.

Ainsi soit-il !

L'AFFAIRE DES ÉVÈQUES

C'est le nom qu'elle portera dans l'histoire, à supposer que l'histoire daigne s'en occuper, car les événements contemporains se précipitent et se succèdent avec une si vertigineuse rapidité qu'il n'est pas sûr que tous, même ceux que l'on classe généralement parmi les plus caractéristiques, retiennent l'attention de nos annalistes futurs. En tout cas, les questions graves soulevées ces temps derniers par des incidents dont j'ai entretenu au fur et à mesure de leur importance les lecteurs du « Réveil Saint-

Pierrais » auront un retentissement profond et durable sur la politique de demain et ne dérouleront peut-être toutes leurs conséquences que dans un avenir encore lointain.

Pour l'instant, l'affaire dite des évêques, ou, pour parler plus clairement, le litige intervenu entre le gouvernement français et la papauté, à propos de M. M. Geay et Le Nordez, est, du moins en ce qui concerne le Saint-Siège, définitivement résolu. On sait que les deux évêques incriminés se sont fait longtemps tirer l'oreille avant de répondre aux sommations du Pape qui les conviait impérativement à venir se disculper à Rome des accusations formulées contre eux. Mes lecteurs ont été tenus au courant, très fidèlement et de la manière la plus impartiale, des phases successives de cette aventure singulière qui mettait en cause deux prélat réputés trop « libéraux », d'aucuns disent trop « libertins ».

Au fond, personne ne se faisait d'illusion sur l'issue de l'affaire. On savait que cette querelle de sacrastie engagée — et mal engagée — entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel, tournerait fatalement au profit de l'Eglise romaine. Toutes nos prévisions à cet égard se sont réalisées.

M. Geay et Le Nordez, se jugeant insuffisamment protégés par le gouvernement français, ont pensé qu'il était opportun, conforme à leurs propres intérêts et infiniment sage de faire la paix avec la cour de Rome. Après quelques vélléités de résistance, ils ont pris le chemin de la Ville Eternelle.

Toutefois, et comme pour se réservier un dernier atout dans les faveurs ministérielles, l'un et l'autre ont tenu, sitôt franchie la frontière, à prévenir M. Combes qu'ils obéissaient à un ultimatum de leur conscience enfin persuadée qu'elle devait des comptes au Souverain Pontife.

Le gouvernement français a eu la sagesse de ne pas s'émouvoir de la désertion des prélat quittant leur siège épiscopal pour se rendre aux appels réitérés du Pape. Sans doute, même, M. Combes, en apprenant leur départ a dû dire : « Bon voyage, messieurs ! Vous me tirez ainsi d'un vilain embarras. » Et, certes, s'il a tenu ce langage, notre premier ministre a montré qu'il possédait de hautes qualités de politique et de diplomatie.

Toujours est-il que MM. Geay et Le Nordez, après une assez longue pénitence qui leur a été imposée à Rome, se sont vu forcés de se démettre de leur charge épiscopale. Maintenant, les évêchés de Laval et de Dijon sont vacants; mais il n'est pas probable qu'ils soient pourvus à bref délai de titulaires, car on sait que, pour nommer des prélat en France, il faut la collaboration du pouvoir civil et du pouvoir religieux. Cette collaboration doit être amicale ou tout au moins fondée sur l'espérance d'une entente entre les deux parties. Or M. Combes vient d'inscrire en tête de son programme la discussion d'un projet de loi relatif à la séparation de l'Eglise et de l'Etat . . .

Evidemment, l'avenir nous réserve plus d'une surprise.

EUGÈNE GRELÉ
Docteur ès lettres

P. S. — Je prie mes aimables lecteurs de ne pas trop s'apitoyer sur le sort de M. M. Geay et Le Nordez. En même temps qu'il les contraignait à se démettre de leurs fonctions épiscopales, le Saint-Siège a gratifié les deux prélat d'une rente annuelle de 8,000 francs. C'est une fiche de consolation qui en vaut bien une autre.

E. G.

LE SCRUTIN DE DIMANCHE

Encore un égarement de la part des électeurs à la Chambre de Commerce, comme dirait M. l'abbé Légasse s'il n'avait fui cette consultation électorale. Cependant les partisans de M. Louis Légasse clamaient bien fort qu'ils

étaient certains du succès. Pensez donc, disaient-ils, à l'influence commerciale immense que possède la maison Légasse!

En effet, cette influence existe, mais est-elle bien salutaire, est-elle de celles que l'on doit, que l'on peut même mettre en avant? Nous ne le pensons pas. Nous étions aussi certains du triomphe de nos amis que nous l'étions au mois de mai de l'effondrement de la domination légassière.

Qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, on se fatigue vite de l'oppression et tous les efforts sont tentés pour secouer le joug qui opprime toute une population, lequel n'est pas ressenti par ceux-là seuls qui sont comblés des faveurs du Maître.

Ces faveurs sont si minces, sont même si dangereuses qu'elles ne sont accueillies que par des gens qui ne peuvent faire autrement que de les accepter. Aussi, il faut le reconnaître, M. Louis Légasse n'a jamais été suivi par des gens de valeur, des braves gens tant que l'on voudra, mais incapables de remplir les fonctions dont il les accablait.

Sans vouloir froisser personne, quels sont dans ses candidats à la Chambre de Commerce, ceux qui auraient été capables de discuter une question commerciale, de faire le moindre rapport sur une affaire de commerce? Pas un, c'est un fait de notoriété publique et nous nous excusons d'être obligé de le produire à l'égard de personnalités que nous estimons, mais auxquelles on fait jouer un triste rôle quand on a un peu d'amour-propre.

S'il ne s'agissait que de s'asseoir autour de la table de séance, tout le monde ayant un postérieur pour se tenir en équilibre pourrait y prétendre; mais là ne se bornent pas les fonctions d'un membre de la Chambre de Commerce; il faut au moins avoir quelque aptitude et quelques connaissances commerciales. Prétendre les avoir par quelques vociférations déplacées, ce n'est pas là faire étalage d'un grand savoir, c'est au contraire donner la preuve d'un manque aussi complet d'éducation que d'instruction.

Pour en revenir à l'influence des M. Légasse, ils n'en ont jamais tant demandé à ceux qui voulaient bien accepter d'être leurs candidats; à ces derniers ils ne demandaient qu'une grande dose de docilité à toute épreuve. A ce sujet, nous en connaissons qui voudraient bien passer pour être quelque chose, mais qui rongent leur frein de ne pouvoir rien être d'indépendant par ordre du maître, et parce qu'ils n'ont pas l'étoffe nécessaire à jouer le rôle qu'ils convoitent. Ce n'est pas tout de dire dans un moment d'emballement: je suis capable de ceci, de cela; que ces braves gens qui se lèvent sur leur propre valeur se rappellent cet axiome: tout le monde est content de son esprit et personne de son sort: il est encore vrai tous les jours et dans toutes les circonstances.

Nous sommes très heureux que les électeurs consulaires aient eu souci de la capacité commerciale de leurs représentants et nous nous faisons un plaisir d'adresser nos félicitations à chacun de ces amis de l'ordre et de l'économie, qui viennent de remporter un succès qui les honore une fois de plus de la confiance de leurs concitoyens; et disons qu'ils l'ont bien méritée, cette confiance que l'on ne devrait pas accorder au premier venu dans la crainte qu'il n'en abuse contre l'intérêt de tous.

plotent des moyens d'arriver qui ne sont jamais ceux de tout le monde.

Ceci dit, passons à la tournée électorale entreprise pour les élections de la Chambre de Commerce et disons qu'elle était dirigée par le grand Maître de M. Louis Légasse.

Naturellement pour continuer la bonne tradition, on a offert des tournées bibatives, au cours de l'une d'elles entendu cette proposition ravissante de candeur: Tu es des nôtres, je t'offre une consommation et, si nous passons, je te promets une place de contre-maître à l'usine de baleine. Décidément, il faut avoir de l'imagination pour faire intervenir l'usine de baleine allemande dans une élection à la Chambre de Commerce. Si l'on a promis une place de contre-maître, ou plutôt des places de contre-maître; il a dû en être de même de celles de directeur, de sous-directeur, de chef comptable, de sous-chef comptable, et de commis etc, en un mot toute une série de friandises électorales.

Un autre, plus partisan de l'église que de la baleine, promettait, si l'on votait pour sa liste, que toutes les difficultés cesseraient comme par enchantement et qu'il y aurait du travail pour tous les charpentiers et menuisiers quoique devant être faite en ciment armé. On rit encore du boniment ingénue de ce candidat, qui aurait besoin de faire son apprentissage avant de lancer de pareilles balivernes, qui démontrent la pauvreté des moyens d'actions mis en avant pour convaincre des électeurs consulaires, qui généralement se montrent plus exigeants sur les aptitudes personnelles de leurs candidats.

Le succès n'a pas précisément répondu au déploiement de tant de moyens alléchants, mais il ne faut vraiment pas s'en étonner: c'est déjà bien beau que quarante à cinquante électeurs se soient contentés d'un programme aussi vide de sens pratique que celui qui leur a été offert.

ÉLECTORAT

à LA CHAMBRE DE COMMERCE

Le mode de procéder à l'élection des membres de la Chambre de Commerce est régi par l'arrêté du 1^{er} août 1878 complété par le règlement électoral du 31 octobre même année.

Ces deux documents constituent à eux seuls l'électoral à la Chambre de Commerce qui nous semble défectueux, en ce sens qu'il prévoit un second tour de scrutin qui ne peut avoir lieu que dans un seul cas: quand au 1^{er} tour il n'a pu être procédé à la formation du bureau. Cette perspective d'un 2^{me} tour



L'article 6 édicte: les élections ont lieu au scrutin secret et à la **majorité absolue des électeurs présents**; au second tour, la majorité relative suffit.

La majorité absolue s'acquerrait d'abord sans proportion relative au nombre des inscrits comme dans toutes les autres élections, où il faut que l'élu réunisse avec la majorité absolue, le quart des inscrits.

Pour qu'il puisse y avoir élection, il suffit donc que le bureau soit constitué et qu'un candidat réunisse trois des voix des quatre assesseurs, ce qui constitue bien la majorité absolue des électeurs **présents**, que l'on aurait dû remplacer par des votants. Cette anomalie électorale d'être élu à la majorité absolue par trois voix s'est vue et on n'a rien reformé.

Avec cette possibilité que l'élection soit valable dès le 1^{er} tour si le bureau a été formé, que signifie cette plaisanterie du 2^{me} tour de scrutin?

Ou il faut admettre que pour être élu au 1^{er} tour le candidat doit réunir un certain nombre de suffrages par rapport au chiffre des inscrits, ou il ne doit pas y avoir de 2^{me} tour de scrutin.

En outre, ce 2^{me} tour de scrutin n'a pas de démarcation bien définie ce qui prête à la confusion. Dans toutes les élections, le second tour est renvoyé à huitaine ou à quinzaine. Si le second tour est maintenu, il devrait au moins être renvoyé à l'après midi, le 1^{er} tour ayant lieu le matin.

Une autre irrégularité élective s'est toujours produite quand il s'est agi d'élire des candidats devant appartenir à des périodes différentes de mandat, par suite de décès ou de démission.

Dans ce cas, l'électeur doit légalement voter avec deux bulletins, dont l'un doit être déposé dans l'urne pour une période de trois ans, et l'autre bulletin dans celle pour la période de six ans.

Le mode de procéder préconisé par l'administration: **membre proposé pour un mandat de** est des plus défectueux et est de nature à créer des difficultés. Ces difficultés proviennent de ce fait que chaque électeur vote en toute liberté, que tel candidat proposé pour une période de trois ans est au contraire porté à la période de six ans. Il s'ensuit que les votes ainsi accordés sont bien distincts, de telle sorte que ceux accordés pour la période de six ans peuvent être additionnés avec ceux de la période de trois ans. Si dimanche il avait été procédé suivant la manière de l'administration, on aurait pu voir un électeur réunir 40 voix pour la 1^{re} période et 40 autres voix pour la seconde et ne pas être élu. Le bureau, malgré les protestations d'un légiste, a procédé autrement en décidant que celui qui aurait le moins de voix des cinq candidats serait élu pour trois ans.

Il n'y avait pas d'autre moyen de sortir à peu près légalement de cette fausse

situation, le bureau a donc tranché régulièrement la difficulté.

Il n'en ressort pas moins que l'électorat de la Chambre de Commerce comporte deux lacunes pouvant produire des difficultés: celle démontrée qu'il n'y a qu'un seul tour de scrutin qui comporte on ne sait trop si c'est la majorité absolue ou la majorité relative; et d'autre part, la confusion du résultat par la réception des votes dans une même urne pour des candidats se présentant pour des périodes différentes les unes des autres.

LA MALIGNITÉ PUBLIQUE

Jeudi matin, sans exagération presque tout Saint-Pierre se transportait entre la grande douane et le magasin de M. Frecker pour y admirer une pancarte caricaturée exposant avec beaucoup d'esprit et de réalité les travers que le scrutin de dimanche dernier avait fait sentir aux imprudents qui s'étaient exposés à son verdict impitoyable.

La raillerie sans méhanceté de cette petite affiche que l'on prendrait pour une page d'un journal illustré parisien, est bien l'expression de notre esprit français crayonnant en quelques traits et en quelques mots sarcastiques le ridicule des travers que les événements de chaque jour renferment.

Comme fond de ce petit tableau humoristique, l'entrée très réussie de notre abattoir avec la tête légendaire d'un bœuf orné d'une belle paire de cornes: ornement-réclame que la municipalité a omis d'exposer sur la façade de son établissement et qui existe sur tous les similaires de France et de Navarre. Au-dessus de ce fond de perspective indispensable et presque obligatoire, on lit cette vérité à méditer par tous: **à chacun son métier et les vaches seront bien gardées**. Rien de plus vrai et de mieux approprié à la circonstance que ce dicton populaire que l'on ne devrait jamais perdre de vue. Il se complète de cet autre qui a encore son application expressive et même très significative: **Revenons à nos moutons:**

Le 1^{er}, représente un raccommodeur de vieilles casseroles, portant ses marmites en balançoire sur l'épaule et enfilées sur une longue perche. Le jeu de mots qu'on lui met dans la bouche est parfait: **Hein! ils m'ont souqué la vis hier!**

Le 2^{me}, nous montre un menuisier à la forte moustache retroussée s'escrimant de son mieux le long de son établi et disant avec beaucoup de bon sens: **ma varlope vaut bien leur plume**; il n'aurait pas dû l'oublier en posant sa candidature.

Le 3^{me}, se trouve presque arrivé à la porte de l'abattoir conduisant avec maestria une vache en rut et un cochon de la plus belle race. Le conducteur est dans la pose voulue ayant sa pipe Kruger aux lèvres et la touffe de la queue de la vache à servir de pompon à sa casquette de chauffeur. Rien n'a été oublié pour dépeindre le personnage, mais on a eu tort de le qualifier d'assassin électoral: **Notre concitoyen en question est le meilleur homme du monde et le premier à rire de cette facétie prise sur le naturel de sa profession qu'il adore**. Il ne faut pas qu'il se formalise du pompon formé de la queue de la vache, ce ne peut être qu'une simple allusion au sujet du faible qu'il professe pour celui de Monseigneur.

Le 4^{me}, nous représente un capitaine de pompiers en grande tenue la lance en arrêt et projetant un formidable jet d'eau contre un incendie avec cette expression critique: **Bon! voilà le feu qui prend dans le ciment armé**. Cet excellent chef de pompiers est tout feu à son action et rien ne semble devoir le distraire d'aptitudes professionnelles, dont chacun lui fait un mérite réel et apprécié.

Le 5^{me}, au centre, nous montre un tonnelier suant à grosses gouttes, la tille d'une main, le tapoir de l'autre, en train de foncer un boucaut qui porte cette inscription railleuse: **exportation de vestes électorales**; il paraîtrait que sa maison en renfermerait un stock considérable. Comme frontispice à cet atelier d'emboîtement, cette paraphrase de regrets: **adieu beaux rêves! moi qui garantissais tout** (sauf mon élection).

Aux deux extrémités supérieures de la pancarte, deux personnages qui font le coup du téléphone pour clôturer la scène: le premier à gauche, est un grand homme qui s'adosse sur l'appareil téléphonique pour cabler dans un moment de désespoir cette résolution in extremis: **allo! allo! j'sommes fous, j'en donnons notre démission et vous?** A l'autre extrémité, le compère des jours de gloire et de malheur, est assis à une table luxueuse où repose un appareil téléphonique. Le personnage, à la mine sombre, tient fébrilement les cornets accolés à ses oreilles et répond avec raison à son interlocuteur: **Non! Non! attendez les ordres de M. Louis:**

Ce petit vaudeville, d'une actualité joyeuse et ravissante, mériterait d'être mis en scène par notre Rostand Saint-Pierrais. Nous nous excusons de n'avoir ni sa plume ni son talent pour ébaucher un sujet aussi tentant.

En attendant mieux, toutes nos félicitations aux artistes qui ont eu l'esprit de rendre tangibles, sans méhanceté mais avec une pointe de raillerie, les travers si communs à chacun de nous de vouloir sortir de notre sphère d'actions et de nos aptitudes professionnelles ou personnelles.

BEATI PAUPERES SPIRITUS

Propos ingénus entendu par les spectateurs attardés à rire devant la pancarte électorale : Faut-il être criminel tout de même pour faire des choses semblables ! Comment voulez-vous que le bon Dieu ne punisse pas Saint-Pierre après de tels crimes !

Pour émettre des idées aussi naïves, il faut être bien simple d'esprit et avoir une dose de cette sacro-sainte envie de posséder le royaume des cieux à titre d'imbécillité sans accepter d'en faire profession.

Peut-être notre offusqué pour si peu de chose se serait-il moins scandalisé d'un tableau-nature obscène qu'il aurait dévoré tout en se voilant les yeux, mais en ayant soin par hypocrisie de laisser entre chaque doigt un jour suffisant pour lui permettre de jouir du coup d'œil d'une œuvre pornographique.

Il devrait rendre grâce au Dieu dont il se fait le détenseur, de ne pas le mettre aussi irrévérencieusement à toutes les sauces et de ne point lui faire la spécialité d'être un dieu méchant, lui que l'on dit Bon par excellence et sans jalouxie.

CIMENT ARMÉ

Encore une catastrophe : un bâtiment en ciment armé que construisait la maison Pra à Santiago du Chili s'est écroulé. Il y a 50 morts et blessés.

A suivre

Se recommande à ses amis et fondateurs pour les travaux d'impression dont ils se feraient besoin ; elle s'efforcera de les exécuter dans les meilleures conditions.

ANNONCES & AVIS

AVIS

Aux personnes désireuses de profiter du bon marché par suite d'un grand rabais.

A VENDRE

Un grand assortiment de montres, pendules, réveils, parures, bagues, broches, bracelets, chaînes, en un mot tout ce qui concerne la bijouterie.

S'adresser à M. J-B. Poulain

RUE DU BARACHOIS

N.B.—La maison se charge des réparations de montres, pendules, compas, phonographes et parapluies.

A LOUER

A

GRANVILLE

JOLI APPARTEMENT GARNI

Quatre chambres à coucher,
Salle à manger—Cuisine

(Eau, gaz et water-closet)

SUPERBE VUE

Sur l'entrée du port et sur la plage.

Prix modéré

S'adresser à M. G. JAQUET

AVIS



M. Georges FRECKER

Agent de plusieurs compagnies d'assurances contre l'incendie, informe Messieurs les Armateurs qu'il est en mesure d'assurer aux meilleures conditions les goëlettes locales hivernant dans le Barachois.

A VENDRE

POUR CAUSE DE DÉPART

~~~~~

Ameublement de chambres à coucher, Salle à manger, Poêle, batterie de cuisine etc.

S'adresser chez M. Lepauloue,  
RUE SADI-CARNOT

### **A VENDRE**

Une charette ayant les roues en très bon état. — Des portes, des fenêtres. — Un casier en bois dur pour bureau. — Deux carrées pour maison ou magasin prêtes à monter.

S'adresser au Bureau du Journal

## **L'IMPRIMERIE DU REVEIL**

**Se recommande à ses amis et fondateurs pour les travaux d'impression dont ils se feraient besoin ; elle s'efforcera de les exécuter dans les meilleures conditions.**